

# Facture électronique

Quelles actions pour mon entreprise ?



GRUPE COFIMÉ

# Sommaire

1. La Facture Électronique : c'est quoi ?
2. Quelles conséquences de la facturation électronique pour mon entreprise ?
3. Bénéficiaire de l'accompagnement de votre cabinet



# Partie 1

## LA FACTURE ÉLECTRONIQUE : C'EST QUOI ?



# Une facture, c'est quoi ?

---

La facture est un document commercial, comptable et juridique détaillant la nature, la quantité et les conditions des achats et ventes de marchandises ou prestations de services.

---

La facturation est obligatoire pour toute vente de marchandises ou de prestations de services dans le cadre d'une activité professionnelle.



# Pourquoi la Facture Électronique ?

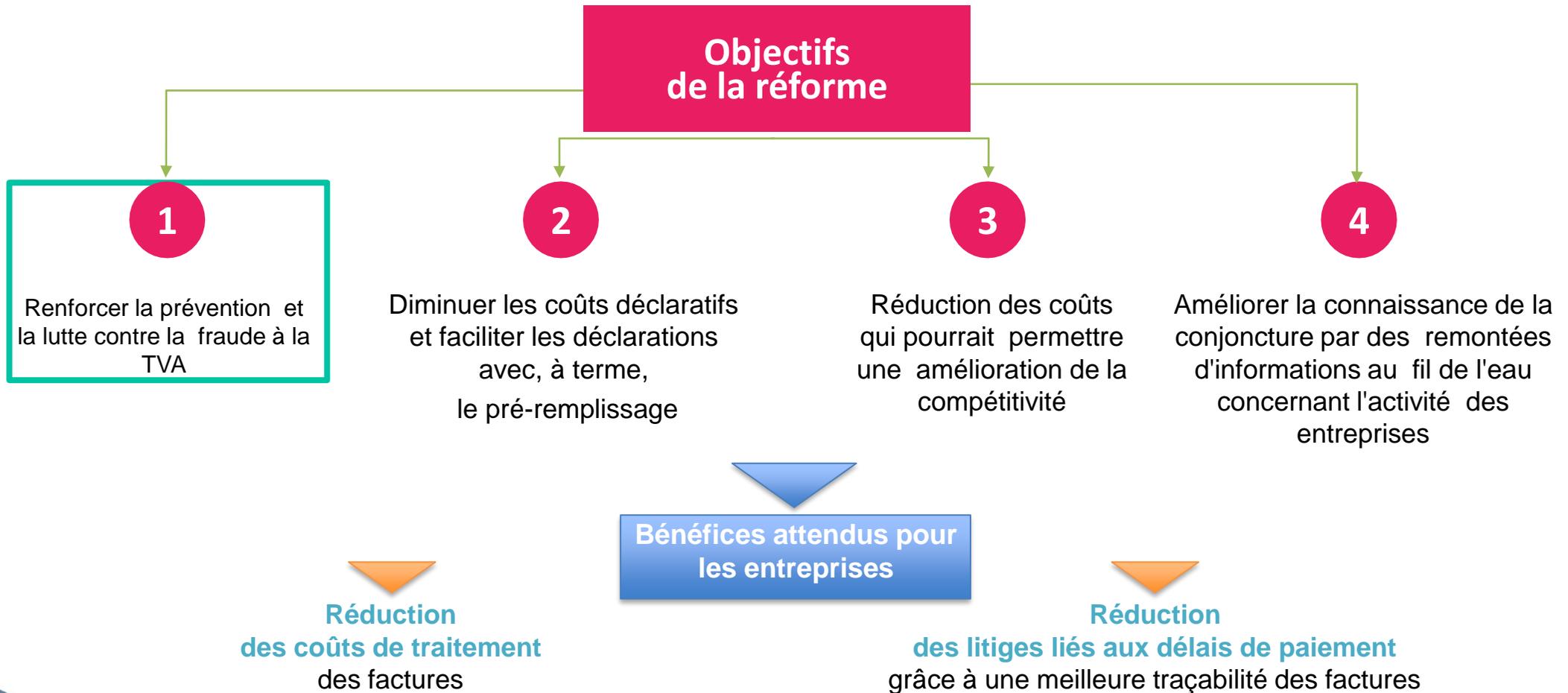
Une volonté gouvernementale d'accélérer la digitalisation des entreprises

La nécessité de lutter contre la fraude fiscale

Accélérer les paiements inter-entreprises

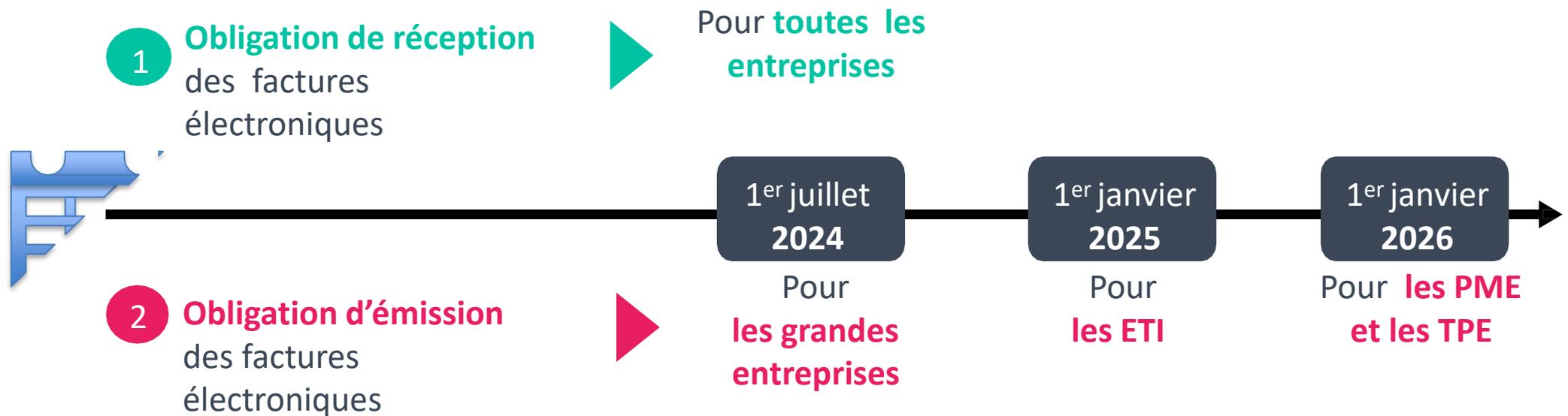


# Objectifs et bénéfices attendus ?



# Le nouveau calendrier : Ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021

- Facturation électronique obligatoire pour toutes les transactions domestiques soumises à TVA entre entités du secteur privé.
- **Deux obligations principales :**



# Quelles formes pour les factures ?

- Actuellement, les factures peuvent être réalisées sous trois formes (Article 289 du CGI)

La facture peut être réalisée en format papier

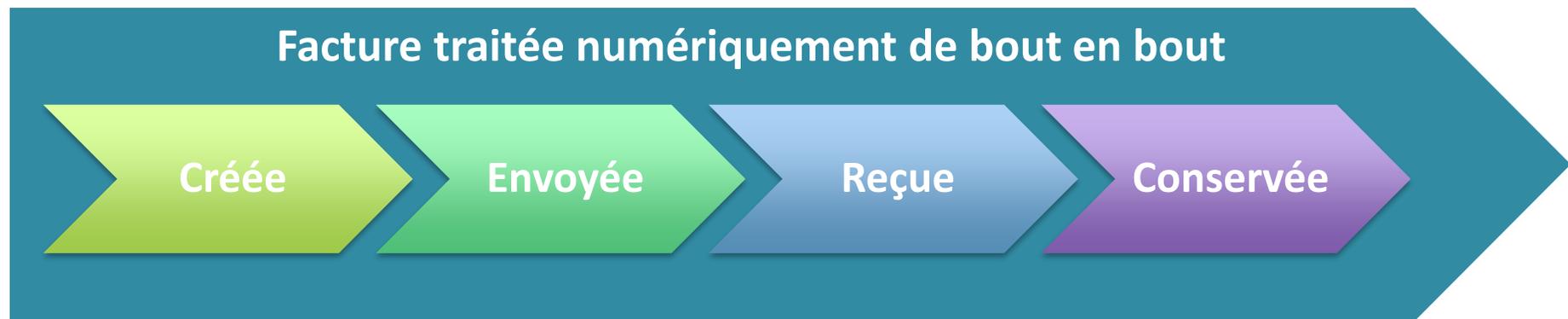
Fichier PDF avec signature électronique

Ou tout type de fichier électronique répondant aux exigences de la réglementation française



# Une facture électronique c'est quoi ?

- Une facture électronique est une facture créée, émise et reçue sous forme électronique



- Obligatoire pour toutes les factures aux collectivités publiques depuis 2020 (via la plateforme publique CHORUS-PRO)\*
- La facture électronique aujourd'hui : 10% des factures



# Une facture électronique c'est quoi ?

Il existe 3  
types de  
factures  
électroniques

1

Les factures « au format structuré » (type EDI)

2

Les factures « au format non structuré » (type PDF)

3

Les factures « au format hybride »  
(mixte-type Factur-X)





# Une action indispensable ?

- 289-VI. – « Les factures électroniques sont émises et reçues sous une forme électronique quelle qu'elle soit. Elles tiennent lieu de factures d'origine pour l'application de l'article 286 et du présent article. Leur transmission et mise à disposition sont soumises à l'acceptation du destinataire. »

**L'article 289  
du CGI est  
essentiel**



## **Attention :**

« l'acceptation du destinataire » ne sera plus nécessaire au 1er juillet 2024. Toute entreprise devra être en capacité de recevoir une facture électronique.



# Quelle norme pour la FE des TPE/PME ?

**Pour les TPE et PME : la norme Factur-X est idéale**

- Elle est lisible avec tout ordinateur : fichier PDF (A3)
- Elle permet une gestion automatisée : fichier Xml
- Elle est acceptée par Chorus Pro et par la DGFIP

**Elle est lisible avec tout ordinateur : fichier PDF (A3)**

**Elle permet une gestion automatisée : fichier Xml**

**Elle est acceptée par Chorus Pro et par la DGFIP**

Le Fichier Factur-X doit être scellé électroniquement



# Partie 2

**QUELLES CONSÉQUENCES POUR MON ENTREPRISE ?**





Concrètement, ce que  
change la facture  
électronique pour mon  
entreprise ?



# Une nouvelle organisation comptable ?

- La mise en place de la facture électronique signifie :

---

Les pièces administratives et comptables doivent être transmises pratiquement en « temps réel » et conserver numériquement

---

C'est la fin de la « Boîte à chaussures » et des classeurs chez vous

---

Le rythme de la comptabilité s'accélère !



# Pour votre entreprise ?

- La mise en place de la facture électronique signifie :

---

Une accélération des paiements

---

Une gestion de la trésorerie plus précise

---

La mise en place d'un suivi plus régulier des encaissements



# Pour votre entreprise ?

- La mise en place de la facture électronique permet :

---

Une gestion plus fine de vos produits et charges

---

La mise en place de « Tableaux de bord » et d'outils de pilotage

---

Un accompagnement de gestion facilité par votre conseiller

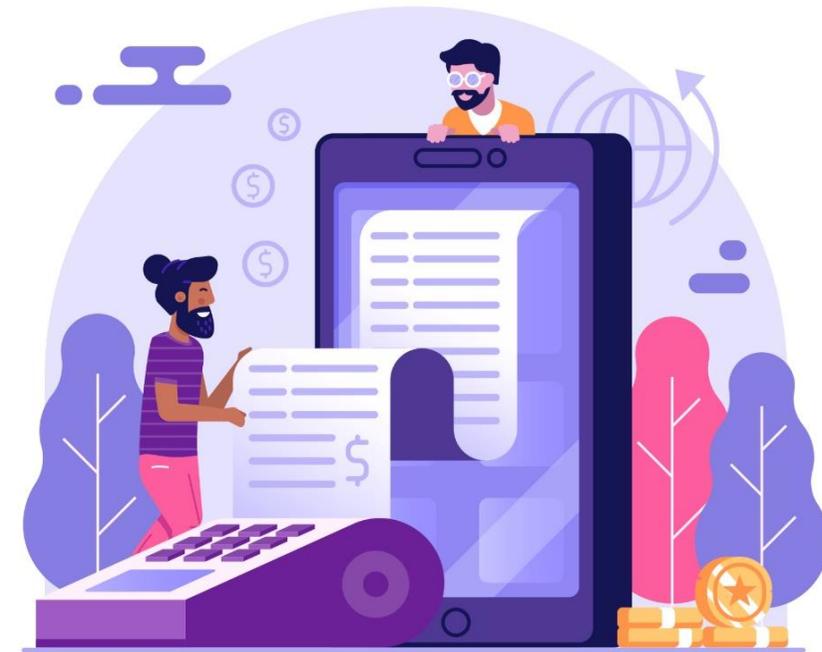


# Pour votre entreprise ?

- La mise en place de la facture électronique nécessite :

Une rigueur dans  
votre organisation  
administrative

L'utilisation d'une  
plateforme pour  
collecter, traiter et  
conserver vos  
factures



# L'utilisation d'une plateforme nécessaire !

Transmission obligatoire des factures via des plateformes « immatriculées »

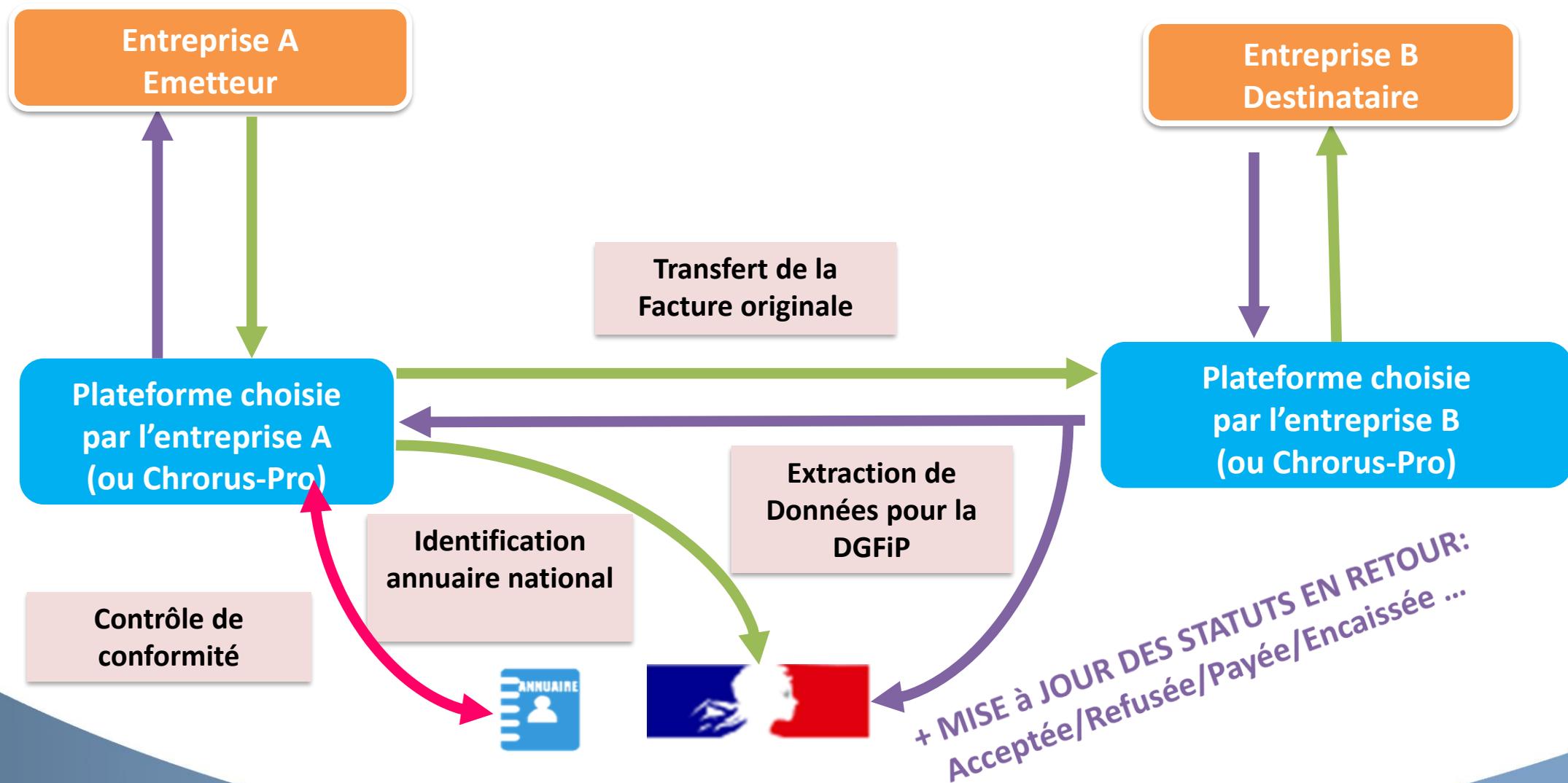
Choix libre de plateforme mais obligatoire pour émission et réception

Pluralité des formats de factures

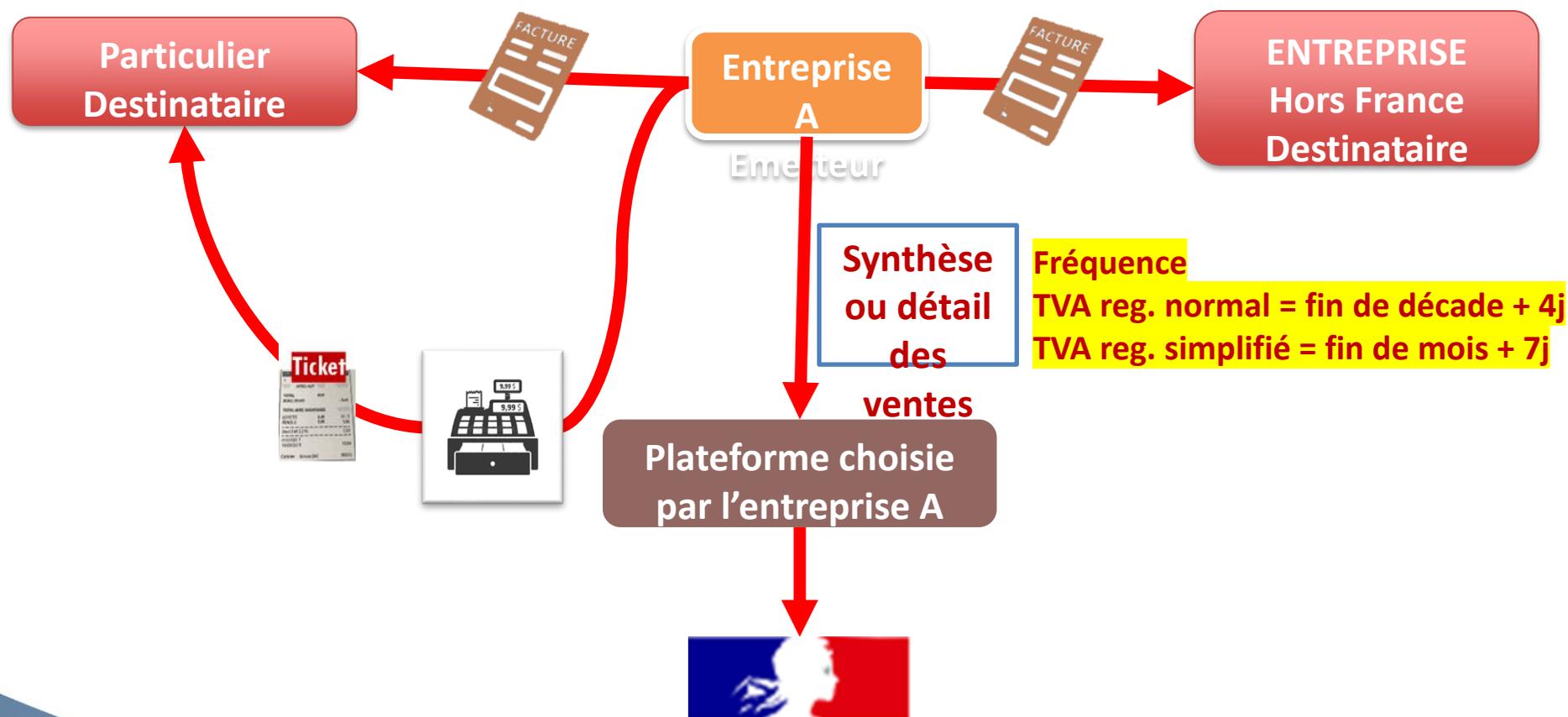
E-REPORTING obligatoire pour les ventes hors B2B France (Export, B2C)



# En 2024 : Une circulation contrôlée des factures



# À partir de 2024 : E-Reporting de toutes autres ventes



# Conséquence : Faire évoluer les processus

## 2 étapes distinctes

1

Collecter des  
factures  
électroniques

2

Émettre des  
factures  
électroniques



# Conséquence : Faire évoluer les processus

## 2 étapes distinctes

1

**Collecter des  
factures  
électroniques**



# Collecter des factures électroniques



**Obligation :**



**Action :**



**Bonne Pratique :**

Le 1er Juillet 2024 les entreprises devront toutes être en capacité de recevoir des factures électroniques

Disposer d' une solution de collecte de factures électroniques

Devancer l'obligation pour prendre une longueur d'avance !

Pour se trouver dans l'annuaire national en juillet 2024 et être les premiers à intermédiaire les flux



# Conséquence : Faire évoluer les processus

## 2 étapes distinctes

2

Émettre des  
factures  
électroniques



# Émettre des factures électroniques

**Constat :**



**Action entreprise :**



**La majorité des TPE-PE ne dispose pas encore de solutions de facturation**

**S'équiper d'une solution de facturation**



# Partie 3

## BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE CABINET



# Vous accompagner : notre priorité !



Votre cabinet est présent pour vous accompagner !

- Assistance de nos équipes dédiés
- Nos nouvelles offres de services pour assister au quotidien



La manière d'émettre/recevoir les factures va être transformée

- De nouvelles **contraintes** (traçabilité complète, maj des statuts...)
- De nouvelles **opportunités** (automatisation, accélération des encaissements...)



# De nouvelles offres de services

- De nouvelles missions sont accessibles pour vous assister au quotidien

## Le paiement des dettes



- Assistance au paiement des fournisseurs pour le compte de nos clients
  - Avec tenue d'échéancier pour l'entreprise

## Le recouvrement amiable des créances



- Assistance à l'encaissement des créances clients
- Recouvrement amiable

## Suivi et optimisation de votre trésorerie



- Assistance à la gestion des paiements des factures électroniques



# Concrètement, que dois-je faire ?

- Pour vous aider dans la mise en place de la facture électronique

**Vous devez  
signer un  
mandat avec  
votre cabinet  
pour qu'il vous  
accompagne à :**

Récupérer vos factures  
électroniques

Transmettre vos factures  
électroniques

Conserver vos factures



# Les avantages de l'accompagnement votre cabinet

---

**Vous êtes prêts pour la facturation électronique**

---

**Vous bénéficiez d'une aide de votre cabinet**

---

**Vous êtes sûr de la confidentialité de vos données**

---

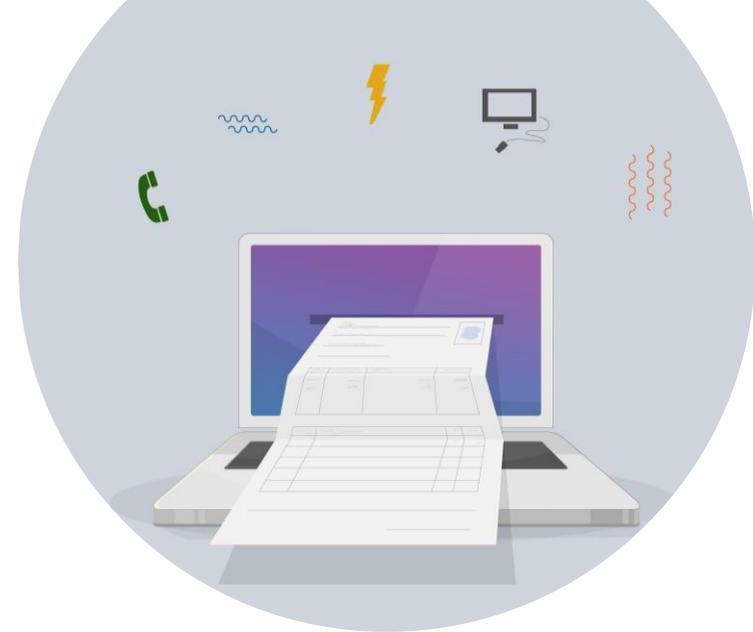
**Vous optimisez la gestion administrative et comptable de  
votre entreprise**

---

**Vous vous concentrez sur votre activité professionnelle !**



Merci



GROUPE COFIMÉ